

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUIN 2018 à 20h

1°) CERTIFICAT D'ENERGIE : lancement des travaux

Les demandes d'aides financières concernant les travaux d'isolation des combles de la mairie, de l'auberge de la Sumène et le remplacement des fenêtres et portes en façade du rez-de-chaussée de l'auberge ont été acceptées par Capital Energy pour un montant total de 37 736 €.

Le conseil décide à l'unanimité de valider les devis des entreprises Veschambre et Besse pour les travaux d'isolation des combles de la Mairie ainsi que le remplacement des portes et fenêtres de l'auberge.

2°) LOCATION APPARTEMENT « Ancienne Poste », courrier de Pascal Firbal

3°) REMBOURSEMENT CAUTION LOCATION APPARTEMENT : courrier de Maxime SIMON

-Suite au décès de Georgette Firbal, Pascal son fils, résidant avec elle, souhaite louer et mettre le bail à son nom à compter du 15 juin 2018. Le conseil accepte à l'unanimité.

-Suite au départ de Maxime Simon au 1^{er} juin 2018 du logement « ancienne poste »; le conseil décide à l'unanimité de procéder au remboursement de son dépôt de garantie pour un montant de 157 € après l'état des lieux.

4°) DEVIS POUR SECURISATION ESCALIER LOCAL ASSOCIATIF

Un devis a été établi par l'entreprise C2M pour la pose de nez de marche sur l'escalier extérieur (8 marches) du local associatif pour un montant de 488,80 € HT soit 586,56 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de refuser le devis de ces travaux supplémentaires.

5°) VENTE D'HERBE DES PRES COMMUNAUX

Suite à l'annonce parue dans la presse jusqu'au mercredi 30 mai, aucune offre n'a été déposée.

6°) ENCAISSEMENT VENTE POELE AUBERGE

Monsieur Basile François a procédé à la vente du poêle de l'auberge pour un montant de 250 € à un particulier, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser cette somme.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS.

Une nouvelle estimation pour la restauration du monument aux morts est proposée pour un montant de 15 000€ au lieu de 4900 € (délibération du 28 mars 2018) pour faire une demande de subvention auprès du ministère de la Défense. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander cette subvention.

8°) Vote des subventions aux associations arrivées après le conseil du 28 mars 2018,

Le conseil décide de donner 50 € à l'Amicale Laïque de Ydes et 40€ au lieu de 25€ aux Amis de la Lecture.

9°) QUESTIONS DIVERSES.

-M. le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Dauchier Guy arrivée en mairie en recommandé le 4 juin 2018 informant de sa décision de démissionner du conseil municipal. Celle-ci a été validée en Préfecture le 5 juin 2018 et vu qu'un tiers du conseil municipal est démissionnaire, il convient d'organiser des élections municipales complémentaires qui seront fixées début septembre 2018.